

## CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

Compte rendu de réunion

**2 janvier 2021 à 11h00**

**Présents:** Philippe GAILLOT, Alain IMMER, Bénédicte MARQUET, Gaël MENEGHIN, Isabelle OGER, Julien PEREIRA, Olivier REUTER, Jean SIVEC, Céline THILL, Bénédicte VALANCE, Christophe VIEIRA, Alain WALLERICH.

**Absents:** Jérôme BRUN – Delphine DEBAILLEUL – Philippe GUINDT

Le Secrétariat est assuré par Gaël MENEGHIN.

### Ordre du jour:

1. Création d'emploi Adjoint Administratif Territorial
2. Divers

Sous la Présidence de M. Philippe GAILLOT, Maire, le conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

#### **I. Création d'emploi Adjoint Administratif Territorial**

Suite à la démission de la secrétaire de mairie, Mme Claire FAVRE, qui sera effective le 31 Janvier 2021, et de la nécessité d'établir la gestion du secrétariat de la mairie, il convient de créer un emploi.

Une annonce pour le poste susmentionné a été diffusée par différentes voies de communication et notamment via le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle.

M. le Maire propose à l'assemblée de pourvoir cet emploi par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Administrative, au grade d'Adjoint Administratif à temps non complet, soit 20/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

Plusieurs personnes ont été rencontrées et une candidate satisfait aux exigences du poste en la personne de Mme Elodie WARCHOL.

Mme WARCHOL est Adjointe administrative titulaire à la mairie d'Hettange-Grande à temps plein.

Elle est actuellement en disponibilité pour élever ses deux enfants mais souhaite revenir dans la vie professionnelle. Le temps partiel que nous proposons a sa préférence. Elle a fait une demande de mutation auprès du Service de ressources humaines de la mairie d'Hettange-Grande

M. le maire informe que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (NOMBRE)	NOUVEL EFFECTIF (NOMBRE)	DUREE HEBDOMADAIRE
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	20 HEURES
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif	0	1	20 HEURES

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Considérant** le tableau des emplois ;

**Considérant** la nécessité de créer un emploi d'Adjoint administratif, en raison de la nécessité d'établir la gestion du secrétariat de la mairie de Beyren-lès Sierck ;

**DECIDE** d'adopter à l'unanimité des membres présents la proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés,

**PREVOIT** d'inscrire au budget de l'année 2021 les crédits correspondants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création du poste ainsi que le choix de Mme Elodie WARCHOL.

## **II. Discussions diverses**

### **a. Disponibilité d'un logement communal**

Un logement communal, situé au 64 Rue de l'Église est disponible suite au préavis donné par le locataire pour résilier le bail au 31/12/2020.

Ce dernier est redevable de loyers partiellement payés, un plan d'apurement de la dette sera recherché.

Le conseil municipal souhaite se prémunir de toute nouvelle déconvenue avant la remise en location de ce bien.

Plusieurs solutions existent comme par exemple la souscription à une assurance spécifique. La garantie des loyers impayés (GLI) est une assurance qui rembourse les loyers et charges impayés et les dégradations mais qui prend aussi en charge la procédure et les frais de contentieux.

La gestion globale du bien pourrait également être sous-traitée à une agence immobilière.

Ces différentes options vont être étudiées dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le conseil municipal souhaite annuler la délibération du 04/10/2008 qui avait bloqué le montant des loyers.

Le Conseil Municipal souhaite la réévaluation du loyer de l'appartement libéré dans les limites légales afin que ce dernier soit au maximum en accord avec le prix du marché.

#### **b. Infiltration d'eau au foyer communal**

Des infiltrations d'eau à plusieurs endroits dans le foyer communal ont été détectées.

Une déclaration de sinistre sera faite dans les meilleurs délais afin de prendre en compte les dégradations et remédier à la/les causes.

#### **c. Tournage d'un film dans un cadre scolaire**

Mlle Nadège Monett souhaite réaliser le tournage d'un film étudiant de 2 minutes environ dans le cadre d'un concours organisé par la marque d'équipements photographiques Nikon, auquel elle a prévu de participer. Il s'agit notamment de filmer deux véhicules à l'arrêt à un feu tricolore dans notre commune, scène de 30 seconde environ.

Le conseil municipal donne son accord tout en demandant à l'intéressée d'assurer la sécurité routière avec le soutien de membres du conseil municipal.

#### **d. Carte de vœux 2021**

Plusieurs cartes de vœux ont été réalisées et proposées par Mme. Bénédicte Marquet. Le conseil municipal choisi la version numérotée « 3 », qui sera réalisée en interne pour limiter les frais.

#### **e. Nouveau site internet de la Mairie**

M. Christophe Vieira a mis en place les bases du nouveau site internet de la mairie. M. le maire demande aux membres de la commission communication concernés de bien vouloir commencer à l'alimenter afin de pouvoir le mettre en ligne prochainement.

Fin du conseil à 12h30.

**Le Maire,  
Philippe GAILLOT**

